

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 novembre 2020

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Ayant donné pouvoir : 3
Votants : 18

L'an deux mil vingt
le 02 novembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 26 octobre 2020.

PRÉSENTS : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAULT, Marie-Thérèse BLONDY, Christian PORTE, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Christian LALOT, Michel CHAMPS, Valérie PAGES, Sandrine BENAGLIA, Arnaud VILLATE, Marie-Christine GENTIL, Nathalie ROUVEYROUX, Lisa GALBADON.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie CHARDELIN (a donné procuration à Arnaud VILLATE), Catherine RAMPON (a donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY), Juliana CHABRERIE (a donné procuration à Sylvie ARISTIDE), Yves Raymond QUEYROI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent DELTREUIL.

Ordre du jour

Voirie

- Projet de logements au lieu-dit « Plateaux de Graulet » – création d'un accès chantier

Eau/Assainissement

- Finalisation de la vérification de l'état du réseau d'assainissement des eaux usées sur la Route de Thenon

Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

Voirie

DELIBERATION N° 2020-85

Voirie

- **Projet de logements au lieu-dit « Plateaux de Graulet » – création d'un accès chantier**

Préambule

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BN n°595, située au lieu-dit les « Plateaux de Graulet », d'une contenance de 8 701 m²., sur laquelle des projets de logements sont en cours :

- l'opération « Nexity/Synonim » pour laquelle une promesse unilatérale de vente a été signée ;
- l'opération « Ages et Vie » pour laquelle le permis de construire a été déposé et dont les travaux s'apprêtent à débiter.

Cependant, préalablement au commencement de ces travaux et conformément aux délibérations n°2019-08 et n°2019-112, le conseil municipal s'est engagé à réaliser un accès chantier au lot « Ages et Vie » depuis la route de la Préhistoire.

C'est pourquoi, afin de réaliser ces travaux, les entreprises suivantes ont été contactées :

- SAS LAGARDE & LARONZE ;
- SNPTP (EUROVIA) ;
- PERIGORD GENIE CIVIL.

Résultat de la consultation :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
- SAS LAGARDE & LARONZE	14 250,90 €	17 101,08 €
- SNPTP (EUROVIA)	14 214,43 €	17 057,32 €
- PERIGORD GENIE CIVIL	16 459,20 €	19 751,04 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un accès chantier ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise SNPTP (EUROVIA) d'un montant de 14 214,43€ H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Christian PORTE précise que le décapage de la zone est estimé à 600 m² et que le terrassement en déblais correspond à 280 m³. Les travaux pour le projet de logements « Ages&Vie » devraient débiter le 16 novembre 2020.

DELIBERATION N° 2020-86

Eau/Assainissement

- **Finalisation de la vérification de l'état du réseau d'assainissement des eaux usées sur la Route de Thenon**

Dans le cadre de la poursuite éventuelle de la réfection des réseaux d'assainissement sur la route de Thenon et afin de compléter les inspections télévisuelles déjà réalisées sur ce secteur.

La société SUEZ RV OSIS OUEST a été contactée et a fait la proposition suivante :

ENTREPRISE	MONTANT H.T.
- SUEZ RV OSIS OUEST	1 490,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la finalisation des inspections télévisuelles dans les réseaux d'assainissement des eaux usées sur la route de Thenon ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise SUEZ RV OSIS OUEST d'un montant de 1 490,00€ H.T.;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Christian PORTE indique que ces inspections télévisuelles concernent une longueur de 800 mètres linéaires. Il ajoute que l'entreprise a été choisie car elle a déjà travaillé sur le réseau et notamment sur son entretien.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la partie qui possède une faible pente est très abimée du fait des fermentations dues à cet écoulement lent.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Projet de logements « Ages&Vie » : autorisation de commencement des travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte de cession de la parcelle au profit de la société « Ages&Vie » étant prévue le 13 novembre 2020 et le début des travaux le 16/11/2020, il donnera l'autorisation à cette société de pouvoir débiter les travaux même si l'acte n'est pas signé.

➤ Repas agents/élus :

Le traditionnel repas des agents et des élus de la commune est prévu le 09/12/2020. Cependant, en raison des conditions sanitaires actuelles, nous ne savons pas si ce dernier pourra être maintenu. Le restaurant retenu peut attendre début décembre pour son éventuelle organisation dans le respect des mesures sanitaires.

Par ailleurs, l'après-midi récréative des enfants, prévue le 16/12/2020 et organisée par la commune dans le cadre des fêtes de Noël, est également conditionnée par l'évolution sanitaire.

➤ Report de la redevance incitative :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise en place de la redevance incitative est reportée d'une année en raison des difficultés de mise à place des nouvelles aires de dépôts des déchets. Des réunions sont prévues prochainement pour faire avancer ce dossier. Il précise également que de nombreux Rouffignacois n'ont pas renvoyé le questionnaire du SMD3 et n'ont donc pas reçu de carte.

Arnaud VILLATE ajoute qu'il serait souhaitable que les nouveaux containers soient mis en place avant l'été prochain afin d'éviter les dépôts des résidents des communes voisines déjà équipées.

➤ Question d'un administré sur la mise en place de caméras de surveillance en raison des nombreux cambriolages :

Il est répondu que ce dossier est en cours d'étude mais les informations recueillies indiquent un investissement conséquent et une gestion compliquée du fait de la réglementation.

Rien ne restant à l'ordre du jour,
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 19h41.
